

# Chiffres, faits et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **22 (1942)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

## FRANCE

### Réquisitions allemandes en cours de transport ferroviaire

Le Ministère de l'Economie nationale et des finances a appelé récemment l'attention des intéressés sur les délais de forclusion applicables aux réquisitions effectuées en cours de transport par chemin de fer par les Autorités allemandes.

Le délai a expiré le 12 janvier pour les réquisitions effectuées entre le 25 juin et le 15 juillet 1940 dans la zone actuellement occupée, à l'exclusion des départements du Nord et du Pas-de-Calais. En ce qui concerne les réquisitions opérées pendant la période précitée dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, les délais de forclusion expirent à partir du 20 avril 1942.

Quant aux réquisitions faites postérieurement au 15 juillet 1940, les dates extrêmes de dépôt des demandes d'indemnité sont les suivantes :

1° Réquisitions effectuées en zone occupée à l'exclusion des départements du Nord et du Pas-de-Calais :

- a) Entre le 16 juillet et le 15 août 1940 : 1<sup>er</sup> mars 1942;
- b) Après le 15 août 1940 : 1<sup>er</sup> avril 1942.

2° Réquisitions effectuées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais :

- a) Entre le 16 juillet et le 15 août 1940 : 1<sup>er</sup> mars 1942;
- b) Après le 15 août 1940 : 15 mai 1942.

Les demandes doivent être déposées à la mairie dont relève le lieu de saisie ou, lorsque ce lieu est inconnu, à la mairie dont relève la gare destinataire à condition que cette gare soit en zone occupée. Si la gare destinataire ne se trouve pas en zone occupée, la demande est déposée à la mairie dont relève la gare de départ en zone occupée.

Les demandes de paiement émanant de personnes résidant en zone non-occupée sont transmises aux maires intéressés par l'intermédiaire du Ministère de l'Economie nationale et des finances.

Les dossiers sont adressés au Ministère, à l'hôtel Carlton, à Vichy, et celui-ci les réexpédie sans retard au Service central des réquisitions allemandes à Paris.

Le Consulat de Suisse a obtenu la prolongation sine die de ces divers délais en faveur des personnes suisses résidant en Suisse.

### Budget de 1942

Les dépenses ordinaires sont estimées à 105,6 milliards, les dépenses extraordinaires à 33 milliards. En contre-partie, les recettes sont évaluées à 80 milliards.

Le chiffre des dépenses ordinaires est en augmentation de 8,5 milliards par rapport à 1941 tandis que celui des dépenses extraordinaires est en régression de 4 milliards.

En raison de l'évolution satisfaisante des recouvrements fiscaux en 1941, et des nouvelles mesures de taxation, l'évaluation des recettes ordinaires est passée de 68 à 80 milliards. L'assiette de l'impôt sur les bénéfices agricoles est améliorée de façon à rapprocher le revenu forfaitaire du revenu réel. Le contrôle des bénéfices des professions non commerciales est

renforcé. D'autre part, les contribuables titulaires de cotes importantes devront verser des acomptes dès le début de l'année sans attendre l'émission parfois tardive des rôles. En ce qui concerne les impôts indirects et les droits d'enregistrement, des relèvements de taxe sont prévus pour les alcools, les vins de qualité supérieure, les mutations d'immeubles et de fonds de commerce. Par contre, un allègement a été prévu pour les assujettis à la contribution nationale extraordinaire sous la forme d'un relèvement des limites d'exonération et d'un aménagement plus libéral du tarif.

L'exposé des motifs de la loi budgétaire contient des renseignements intéressants sur l'exécution du budget de 1941. On y apprend que le Trésor a du faire face, au total, au cours de l'année écoulée, à 275 milliards de dépenses, dont 100 milliards au titre du budget ordinaire, 25 milliards à celui du budget extraordinaire, 130 milliards à celui des frais d'occupation (charges extra-budgétaires) et 20 milliards à celui du financement du clearing franco-allemand et de diverses charges de la Trésorerie. Les recettes fiscales ont fourni 75 milliards, les avances de la Banque de France 70 milliards; le solde, soit 130 milliards, a été prêté par le public.

## SUISSE

### Foire Suisse d'échantillons à Bâle en 1941

Le rapport publié récemment par la Direction de la Foire de Bâle confirme le succès remporté par la grande manifestation commerciale du printemps dernier. Le nombre des exposants a passé de 1940 à 1941 de 1.050 à 1.200. 1.097 visiteurs étrangers appartenant à 22 pays différents ont été reçus à la Foire. Ce beau résultat constitue un précieux encouragement pour la 26<sup>e</sup> Foire Suisse d'échantillons qui aura lieu à Bâle du 18 au 28 avril 1942.

### Comptoir Suisse à Lausanne en 1941

Le Comptoir Suisse qui a eu lieu comme chaque année en septembre a joui également d'un très grand succès, 500.000 personnes ont visité la Foire lausannoise.

### Le recensement des industries suisses

Le Bureau fédéral de statistique a livré récemment à la publicité le résultat des recensements des fabriques effectués en 1937 et en 1939. Les chiffres de cette dernière année sont particulièrement intéressants du fait que le recensement eut lieu à la date du 24 août et qu'ils donnent ainsi une image exacte des industries suisses à la veille même de la guerre.

Entre 1937 et 1939, les plus fortes augmentations du nombre des entreprises industrielles se sont marquées dans l'horlogerie-bijouterie (+ 50), les machines (+ 39), l'habillement (+ 35) et le travail des métaux (+ 27), alors que les industries du bois présentaient une sensible diminution (- 38). Au total, le nombre des entreprises a passé, en deux ans, de 8.365 à 8.554.

### L'agriculture suisse en 1941

Les récoltes furent variables. Celle de foin fut moyenne. La quantité dépasse de 10 p. 100 celle de l'année précédente. Comme les fourrages étrangers font défaut, on voue une attention particulière aux fourrages ensilés dans toutes les régions où l'on ne fabrique pas de fromage à pâte dure. De nombreux silos ont été établis, mais ce n'est qu'en 1942 que cette nouvelle branche agricole atteindra son plein rendement. La récolte de pommes de terre et de céréales a été inférieure aux prévisions. En maints endroits, le manque de main-d'œuvre agricole n'a pas permis de donner aux cultures les soins qu'elles exigeaient. Les cultures maraîchères, en revanche, ont été abondantes. La récolte des fruits a été moins bonne. Il y eut 5.000 wagons de moins qu'en 1940. Les cerises, notamment, firent défaut. La vendange, en revanche, fut fort belle, sauf en Suisse orientale. Les apiculteurs ont été déçus. La sylviculture a eu un hiver dur. Les coupes ont été fructueuses, mais ont exigé un travail énorme.

L'effectif du bétail a dû être adapté aux rendements en fourrages. En avril, l'on comptait déjà 60.000 vaches de moins qu'en 1939. La réduction continue. Le rendement en lait a cependant été relativement favorable, quoique l'on enregistrât 2 millions de quintaux de moins qu'en 1939, ce qui correspond à 800 wagons de beurre ou à 1.600 wagons de fromage. Or, la quantité de fromage consommée avant la guerre était précisément de 1.600 wagons. Il a fallu en conséquence continger la consommation du lait et rationner le fromage. L'élevage des porcs et de la volaille a particulièrement souffert de la guerre, attendu que la moitié des fourrages provenait de l'étranger. Le nombre des porcs a été réduit de 200.000 têtes de 1940 à 1941 et celui des poules de plus d'un million. Afin d'équilibrer l'offre et la demande, il fallut introduire le contingentement des abatages de porcs et le rationnement des œufs.

### Exploitation des forêts suisses

La pénurie de combustible et de matériaux de construction oblige la Suisse à exploiter ses forêts plus intensément. Pendant la saison 1941-1942, l'exploitation représentera 200 p. 100 de celle d'avant-guerre.

### Commerce extérieur en 1941

Les Autorités fédérales ont déployé des efforts considérables pour maintenir le commerce extérieur du pays. Les importations totales se sont élevées à 2.027 millions de francs suisses contre 1.854 en 1940 et 1.899 en 1939. Si l'on tient compte de la hausse des prix, qui est souvent considérable pour les produits importés, on constate que cette augmentation apparente correspond à une diminution réelle de 25 à 30 p. 100.

Quant aux exportations, elles ont atteint 1.464 millions de francs suisses contre 1.316 en 1940 et 1.298 en 1939. Les prix des produits exportés étant restés presque stables, cet accroissement en valeur est bien motivé par un accroissement en quantité.

### Bourses suisses en 1941

Presque toutes les catégories de valeur ont subi une hausse, les valeurs industrielles se plaçant en tête.

Nombre de sociétés ont augmenté leur répartition de dividendes mais cette augmentation n'a pas été aussi forte, proportionnellement que la hausse des titres. Les dirigeants des sociétés désirent tantôt constituer des réserves pour un avenir incertain, tantôt soutenir les œuvres sociales en faveur du personnel.

#### DEMANDE D'EMPLOI

### **DACTYLOGRAPHE**

ayant l'expérience des divers travaux de secrétariat et de bureau, ainsi que des questions relatives aux échanges internationaux, cherche situation dans Maison de Commerce.

Écrire :

**M<sup>me</sup> DOMON, 19, rue la Condamine  
PARIS (17<sup>e</sup>)**

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES USINES CHIMIQUES



## **Rhône-Poulenc**

SOCIÉTÉ ANONYME au CAPITAL de 200.000.000 de FRANCS



21, Rue Jean-Goujon  
**P A R I S**